



Avis relatif au projet de Programme Communal de Développement Rural de la Commune de BERLOZ

La Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT), section Orientation-Décentralisation, a examiné le projet de Programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de Berloz.

Le dossier a été élaboré par le bureau d'études TR@ME Conseil et l'accompagnement de la consultation de la population a été réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie.

L'avant-projet de PCDR a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 novembre 2008.

Sur proposition de sa section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 27 mars 2009 :

Considérant que le projet de Programme communal de développement rural d'Onhaye répond au prescrit du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à son arrêté d'application du 20 novembre 1991 ;

Considérant qu'il s'agit de la première opération de développement rural de la commune ; que le PCDR montre une bonne cohérence ;

Considérant la bonne participation de la population aux réunions d'information et de consultation, ainsi qu'aux groupes de travail thématiques ; le dynamisme de la CLDR ;

Considérant que, depuis le début de l'opération de développement rural, la commune de Berloz a réalisé un certain nombre d'actions et de projets ;

Considérant que le projet demandé en première convention vise l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment destiné à devenir une maison rurale multiservices à Berloz ;

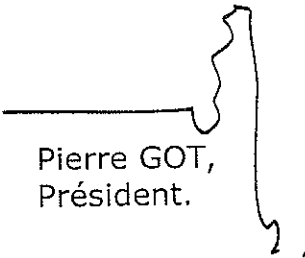
Considérant que le PCDR présente un caractère ambitieux ; que les projets retenus sont en effet nombreux et diversifiés ; qu'ils sont néanmoins réalistes ;

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Berloz pour une période de validité de 10 ans.

La Commission est également favorable au projet demandé en première convention et visant la création d'une maison rurale multiservices à Berloz.

La CRAT apprécie l'ardeur avec laquelle la commune s'est lancée dans cette opération de développement rural et le dynamisme elle le quel elle l'a réalisée.

La Commission relève également la méthodologie didactique utilisée et souligne la qualité du document, plus particulièrement le soin apporté à la cartographie et aux fiches-projets. La CRAT constate cependant que les fiches-projets du lot 3 ne nécessitaient pas d'être aussi détaillées.



Pierre GOT,
Président.